

# Le point sur...

Une synthèse de nos positions  
et de notre action sur les dossiers d'actualité



Florence Delannoy,  
secrétaire générale  
adjointe

## Carrière

### Vers le statut de l'an 2020 ?

L'année 2018-2019 a été une année particulièrement difficile, et le fonctionnement du système dans son ensemble doit beaucoup à l'engagement des personnels de direction. Le SNPDEN l'a exprimé de façon forte lors des deux GNPD de juillet et d'août. Le ministre l'a bien entendu et compris.

Philippe Vincent, secrétaire général du SNPDEN, a proposé au ministre, lors du GNPD du 23 août, l'ouverture des négociations pour aboutir, au plus tard en 2020, à un nouveau protocole d'accord, voire un nouveau statut. Jean-Michel Blanquer lui a répondu favorablement, et a affirmé sa volonté d'officialiser – par une démarche de type « protocole » – son engagement formel de poursuivre les négociations sur les demandes que nous formulons depuis plus d'un an.

Le SNPDEN a rencontré le lundi 16 septembre le cabinet du ministre et la DGRH pour définir plus précisément le périmètre de ces négociations et son calendrier, avec pour objectif de parvenir au printemps à un accord global sur la base de réponses en cohérence avec nos demandes.

**20 ans après  
le statut de  
l'an 2000,  
négocié et signé par  
le seul SNPDEN, notre  
profession doit obtenir  
plus et mieux.**

Nous voulons aboutir, dans un cadre global, à une amélioration des conditions d'exercice de notre métier, à une nouvelle définition de nos missions et responsabilités comme dirigeants d'établissements publics, à des progrès en termes de parcours professionnels et à des améliorations très sensibles de l'ensemble des composantes de notre cadre de carrière, compatibles en particulier avec la réforme des retraites qui s'annonce.

Plus que jamais, le SNPDEN est déterminé à obtenir des améliorations significatives pour tous les personnels de direction, sur la base de propositions « audacieuses » annoncées par le ministre, sur le recrutement, la formation, les conditions d'exercice du métier, les carrières et rémunérations, sans oublier le « bien-être » au travail.

L'institution doit entendre la forte demande de reconnaissance de la profession. Et cela ne doit pas dépasser la fin de l'année scolaire pour aboutir. Dans le cas contraire, nous sommes prêts à mobiliser la profession si besoin, comme nous avons déjà su le faire.

## Métier

### Le Compte Épargne Temps, cet inconnu

Les personnels de direction ont été mis à rude épreuve cette année, et sans doute plus encore les personnels de direction adjoints en lycée, avec la mise en place des réformes LEGT et LP. Notre enquête de rentrée a mis en évidence le fait que 60 % des collègues de lycée ont pris moins de congés que d'habitude. Le SNPDEN milite sur deux axes : la mise en place du compte épargne temps et le changement de nos mentalités au sujet de notre temps de travail.

L'académie de Lyon a accepté en 2018 l'ouverture des comptes épargne temps (CET) sur le modèle de ce qui est mis en place depuis plusieurs années dans

l'académie de Paris (cf. LDD 846). Ainsi, se manifeste la « confiance » de rigueur entre cadres autonomes et autorités de tutelle, puisque l'alimentation du CET se fait sur la base du déclaratif des collègues concernés.

À notre demande, le ministère a rappelé dans un courrier du 26 mars 2019 à tous les recteurs que cette possibilité devait être ouverte à tous, personnels de direction comme d'inspection. Dans les académies encore à la traîne, le combat syndical sur ce sujet est relancé :

***nous ne sommes pas corvéables à merci, même si nous savons être présents quand c'est nécessaire !***

Il est parfois étonnant d'entendre les réticences qui peuvent s'exprimer, et surtout la méconnaissance de notre statut de cadre autonome. Ce statut a été acté par la signature du ministre De Robien, après la manifestation organisée le 26 novembre 2006 par le SNPDEN, et il précise : « Les personnels de direction sont responsables, dans ce cadre, de l'organisation de leur travail. À ce titre, le chef d'établissement organise le service pour lui-même et son adjoint, en recherchant la complémentarité des temps de service »... Et il n'a de compte à rendre à personne quant à son temps de travail.

Pour aller plus loin, il faut rappeler que notre statut nous permet de prendre des congés... durant le temps scolaire. Beaucoup d'entre nous, même syndiqués, pensent cela impossible. Pourtant, certains l'ont fait.

Retrouvez le détail dans notre fiche professionnelle disponible sur le site (jours de repos et CET) et échangez sur le forum...

## PIAL : tout et n'importe quoi

Le SNPDEN-UNSA souscrit aux objectifs généraux du PIAL (droit des enfants à besoins particuliers à une scolarisation effective, gestion de proximité plus efficace, professionnalisation des accompagnants), tels que rapportés dans la circulaire 2019-088 du 5 juin 2019.

Cependant, les problèmes se font jour, selon des problématiques différentes en fonction des académies, et de la plus ou moins grande précipitation dans la mise en place. Les secrétaires départementaux et académiques nous font remonter des tableaux qui vont de « pas terrible » à « extrêmement préoccupant », et

***Les « têtes PIAL » ont déjà le blues,***

et on s'interroge encore sur les moyens supplémentaires attribués au personnel chargé du suivi, dans le cadre du PIAL. La constitution de binômes « élève/

accompagnant », les emplois du temps, l'évolution des quotités d'accompagnement, la gestion des absences et de leur compensation, la gestion des conflits sont autant de points qui posent déjà problème et qui parfois ne sont assurés que par le seul personnel de direction.

Le SNPDEN-UNSA demande que l'organisation des PIAL soit revue et sera aussi vigilant à ce qu'une compensation soit envisagée pour les personnels de direction responsables de ces pôles, du fait de missions nouvelles engendrant responsabilités et charge de travail supplémentaires.

# Pédagogie

## E3C, le grand flou

La commission Education & pédagogie vous a proposé, dans L'Hebdo 44 du 18 septembre, un tableau de lecture des textes régissant l'organisation des E3C. Notre objectif est toujours celui de la simplification des examens, or on en est loin pour les E3C !

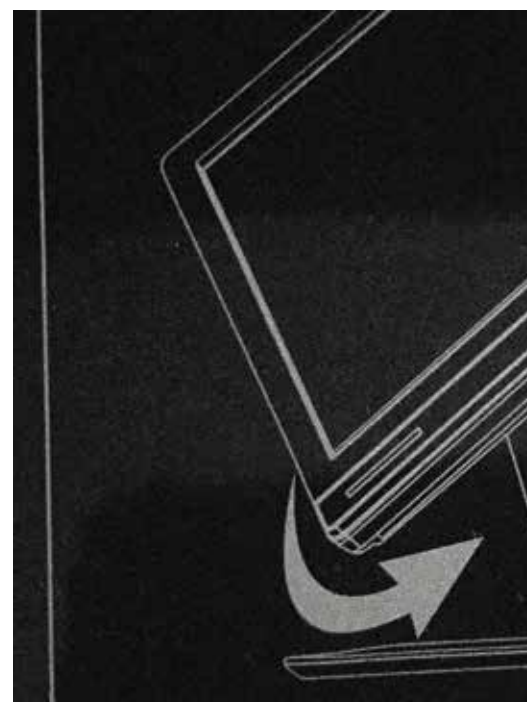
***Il est regrettable, comme l'a souligné Philippe Vincent lors de la conférence de presse de rentrée, que le ministre soit resté au milieu du gué sur ce sujet.***

Le SNPDEN a demandé un passage au contrôle continu pour l'obtention du baccalauréat et une simplification des épreuves terminales, conformément à ses mandats de Colmar. La « simplification » proposée par le ministère n'est pas à la hauteur de ce que nous attendions, et l'on est resté au milieu du gué. Nous continuerons donc à œuvrer dans ce sens.

Si l'organisation des épreuves n'est pas la plus simple possible, le temps total

consacré à la passation des épreuves risque d'être plus important au final que dans la version actuelle du bac. Or, la priorité doit rester la pédagogie et les apprentissages.

Concernant la dématérialisation, si elle se généralise dans toutes les académies,



le SNPDEN estime que notre rôle devra se limiter au scan des copies. Nous ne devons pas avoir à gérer les logiciels dédiés, qui ne sont pas conçus pour les EPLE. Nous ne devons pas être associés au choix ou à la désignation des correcteurs, ni à la ventilation des copies, qui doivent rester sous la responsabilité de la division des examens. Une réflexion doit être menée dans les établissements sur la notion de contrôle continu, et ses conséquences sur l'évaluation pour les équipes disciplinaires. Les IPR doivent nous accompagner dans cette démarche.

Le SNPDEN a été reçu en audience par la DGESCO sur cette question de la mise en place des E3C. La maquette proposée était le reflet des inquiétudes de chaque intervenant sur des « recours possibles ». Avec le risque, malgré des arrêtés assez souples à l'origine, de rigidifier l'ensemble. Nous avons demandé que les notes de service à venir respectent bien l'esprit des textes déjà parus, et se contentent d'exposer la palette des choix possibles.

Nous avons également insisté sur le fait que dans ce cadre nouveau,

**Les modalités de calcul des indemnités d'examen doivent être revues et tenir compte des nouvelles charges induites par les organisations retenues.**

Nos mandats incluent également la prise en compte des épreuves de brevet pour les collègues.

## Voie professionnelle : une cohabitation à construire

La mixité des publics formation initiale/apprentissage dans les lycées professionnels est un enjeu essentiel. Même si des difficultés d'organisation peuvent se faire jour, cette mixité est garante du maintien de la formation initiale dans les EPLE.

En cette période de réflexion entre les régions et les branches professionnelles, les lycées professionnels et les sections d'enseignement professionnel de l'Éducation nationale restent les seuls garants d'un enseignement public pérenne et d'une continuité des parcours de formation et de réussite pour tous.

La question se pose de la cohérence et de la coordination de la carte des formations. Nous devons y veiller pour maintenir au maximum l'égalité des chances sur le territoire. C'est quand les académies ont construit des structures GRETA/CFA solides que les établissements publics sont les plus protégés.

## Les évaluations 2<sup>nde</sup> et 6<sup>e</sup> : chronophages et inexploitable (et d'ailleurs inexploitées!)

Dans la série « ça ne marche pas et c'est inutile, mais persévérons », les évaluations nationales doivent atteindre le podium.

En 2017 (LDD 760), nous écrivions : « tout ça pour ça ! » avec des tests impossibles à exploiter.

En 2018 (LDD 849), nous disions : « il faut que cela fonctionne »

En 2019, c'est pire qu'auparavant : cf. la liste non exhaustive des problèmes constatés (LDD 895 du 4 octobre 2019).

Il faut de plus oser écrire que ces évaluations NE SERVENT À RIEN !

Résultats faussés par les bugs techniques ou totalement impossibles à exploiter : quels collègues ont pu en faire quelque chose avec des équipes volontaires et enthousiastes ? Encore une fois, on a superposé une nouvelle couche à un système existant (l'évaluation des compétences du socle), système qui lui-même n'est pas encore réellement assimilé.

Nous avons fait remonter la liste des difficultés que les collègues nous ont exposées. Le mot de la fin ? :

**« Je rôle auprès de la DSI qui me passe la plateforme d'assistance Évaluations, et là mon interlocuteur me répond, je cite exactement : « il faut boycotter ces évaluations ». Magnifique, non ? »**



# Vie syndicale

## Obligatoire, certes, gratuite ?

Le SNPDEN a participé le 25 juin au colloque du CNAL sur la gratuité de l'école. Les résultats de l'enquête IFOP-CNAL ont été dévoilés et ont mis en évidence plusieurs indicateurs qui montrent que l'école, en 2019, n'est toujours pas gratuite, y compris en ce qui concerne les activités obligatoires dans le premier et le second degré. Le coût de la scolarité, en augmentation, grève toujours les budgets des familles les plus fragiles.

Le SNPDEN a affirmé ses positions sur la question : la gratuité a un coût et reste une question de choix politiques qui doivent être affirmés au niveau national, en donnant aux établissements les moyens nécessaires pour la réaliser.

## Pourquoi le SNPDEN est majoritaire ?

En marge des négociations menées actuellement par le SNPDEN avec le ministère, il peut être opportun de rappeler pourquoi le SNPDEN est un interlocuteur reconnu et respecté qui, seul, largement majoritaire, peut porter ce dossier.

### Parce qu'il promeut la logique de l'union et de l'égalité de nos fonctions

- **1962** : fusion des syndicats de chefs et adjoints (appelés à l'époque "censeurs") de lycée.
- **1969 et 1977** : fusion avec le syndicat de l'enseignement technique, les principaux de CES (SNPDES) et de CEG.
- **1985 et 1988** : création de l'EPLÉ et du métier de personnel de direction (statut Monory), les principaux adjoints rejoignent le SNPDES.

- **1992** : fondation du SNPDEN, par la fusion des syndicats des lycées et lycées professionnels (SNPDES et SNPDLP)
- **1994** : une grande manifestation nationale, organisée le dimanche 27 novembre par le SNPDEN, réunit plus de la moitié des personnels de direction. Nous ne sommes plus un simple point dans une chaîne hiérarchique, mais des acteurs du système. Dans Le Monde : "la naissance d'un métier nouveau et l'émergence d'un sentiment collectif"
- **1997** : le SNPDEN se dote d'une « doctrine » pédagogique et oriente sa définition du métier comme étant celle d'un "manager pédagogique".
- **2000** : le SNPDEN s'ancre dans l'UNSA-Éducation et rejoint les autres syndicats majoritaires de l'encadrement (SIEN et SNIA IPR).
- **2010** : l'adjoint devient le chef d'établissement adjoint : ultime reconnaissance de l'unicité du corps. Intégration dans le corps des personnels de direction des directeurs d'EREA.

**Un syndicat unifié pour un corps unique, et un objectif, créer et faire vivre un corps spécifique de personnel de direction.**

### Parce qu'il a construit le statut de l'an 2000

- **1987** : 5 classes : une catégorie (agrégés) de 2 classes et une catégorie (les autres) de 3 classes.
- **1997** : le SNPDEN obtient la mise en place d'une grille indiciaire distincte de celles des certifiés.
- **1998-1999** : multiplication des actions syndicales.
- **1999** : rapport du recteur Blanchet sur « la revalorisation du rôle des chefs d'établissement de l'enseignement secondaire ».

- **2000** : signature du protocole le 27 novembre 2000, par le seul SNPDEN (Jean-Jacques Romero) et le ministre Jack Lang : un référentiel du métier et un statut.
- **2004** : Livre blanc sur les conditions d'exercice du métier.
- **2006** : à l'appel du SNPDEN, plus d'un personnel de direction sur trois est dans la rue le dimanche 26 novembre pour dénoncer les conditions d'exercice du métier. Une délégation représentative est reçue le jour même.
- **2007** : Signature, en novembre, de la charte des pratiques de pilotage par le seul SNPDEN (Philippe Guittet) et le ministre Gilles de Robien. Pour mieux définir nos responsabilités, et définir notre statut de « cadre autonome » et notre temps de travail. Mise en place d'un « dialogue social permanent »
- **2010** : Signature du protocole d'accord pour le dialogue social par le seul SNPDEN (Philippe Tournier) et le ministre Luc Châtel. L'adjoint devient chef d'établissement adjoint ; pas d'évaluation des adjoints par les chefs ; mise en place de l'IF2R sans suppression de postes.
- **2014** : 2<sup>e</sup> Livre Blanc sur l'exercice du métier.
- **2016** : alerte sociale. Le 21 septembre, 3000 collègues dans 30 rassemblements en France.
- **2017** : Parution du décret du 10 mai 2017 conforme à nos mandats.

Mise en place de la classe d'accueil unique. Plus aucun collègue bloqué en 2<sup>e</sup> classe. 10 % du corps accède à la hors échelle B ; butoir porté à l'indice 1115, maintien de la GIPA, prime pour les CEA. □